



**HAL**  
open science

# La dévotion mariale en Laonnois au Moyen Age : le legs des sceaux

Caroline Simonet

► **To cite this version:**

Caroline Simonet. La dévotion mariale en Laonnois au Moyen Age : le legs des sceaux. L'ami du Laonnois, 2011, 47. hal-02984701

**HAL Id: hal-02984701**

**<https://hal.science/hal-02984701>**

Submitted on 7 Nov 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

# LA DÉVOTION MARIALE EN LAONNOIS AU MOYEN-ÂGE : LE LEGS DES SCEAUX

La figure de la Vierge devient centrale dans l'iconographie religieuse du Moyen Âge à partir du XII<sup>e</sup> siècle. Le Laonnois n'échappe pas à ce mouvement. Comme dans de nombreuses cités épiscopales, l'église cathédrale est consacrée à Marie et un certain nombre de communautés religieuses se placent sous le patronage de la Vierge : l'abbaye de Thenailles, Notre-Dame de Liesse ou encore Paix-Notre-Dame. Statues, peintures murales, enluminures, tableaux et vêtements liturgiques magnifient le rôle de la mère du Christ, souvent associée à l'Enfant. En dehors de ces documents prestigieux, on trouve des traces de cette dévotion mariale dans des objets du quotidien comme les bijoux ou les sceaux.



Contre-sceau d'Isabelle  
Abesse d'Origny (1303)

On peut recenser 18 sceaux et 5 contre-sceaux du Laonnois montrant une iconographie mariale du XII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle. Qu'est-ce que l'on entend par l'expression « iconographie mariale » ? Il s'agit bien sûr pour l'essentiel des représentations de la Vierge elle-même.

Marie est dans certains cas représentée seule. Par exemple elle figure en majesté sur le sceau de Jean de Roucy, évêque de Laon, en 1390, il est vrai entourée d'une architecture où s'insèrent l'évêque lui-même en orant, ainsi que des saints et des armoiries.

Le plus souvent, la Vierge est accompagnée de l'Enfant. On la voit à mi-corps sur le sceau secret d'Isabelle, abbesse d'Origny, en 1303 (Ill. 1), ainsi que sur les grands sceaux de Jean de La Fère, prieur des frères mineurs de Laon en 1395-1400, et du prieur de Plainmarché en 1275, ou encore sur le sceau d'un scribe de la ville de Laon, Gilles Marchant, en 1412. Surtout la Vierge à l'Enfant figure en majesté sur 6 sceaux, parmi lesquels ceux remarquables de l'abbaye de Thenailles (Ill. 2) en 1303, du chapitre cathédral de Laon en 1170-1340 ou encore de l'abbé Simon de Saint-Vincent de Laon en 1447. Le sceau de Thenailles se distingue par l'évocation du nom de l'abbaye sur l'image : la Vierge tient l'Enfant sur ses genoux d'une main et brandit une solide paire de tenailles de l'autre !

Il arrive également que la Vierge apparaisse dans une scène de dévotion ou une scène hagiographique. L'aumônier de Saint-Jean de Laon a choisi une délicate Annonciation en 1420 (Ill. 3), tandis que son abbaye, dédiée à saint Jean mais également à Marie, montre ces deux personnages à mi-corps sur son grand sceau en 1272-1282 (Ill. 4).

Un chanoine de Laon, Jean de Dammarie, allie dévotion mariale et jeu de mot à partir de son patronyme : le religieux figure à genoux devant la Vierge à l'Enfant en 1271 (Ill. 5).

Mais d'autres images évoquent la Vierge sans la faire figurer en elle-même : par exemple le lys et la rose, deux fleurs qui lui sont dédiées. Cette iconographie est toutefois à manier avec prudence : le lys est également un symbole christique et trinitaire. De plus, dans le royaume de France, il peut être le signe d'un rattachement au pouvoir royal. Ainsi, sur 16 sceaux du Laonnois montrant comme figure principale un lys, 11 relèvent de l'administration royale (baillages, prévôtés et prévôts), 5 seulement appartiennent à des religieux. Dans ce cas, seuls les lys des sceaux des membres du clergé peuvent être envisagés comme des allusions à la Vierge. Par exemple, en 1226 les sceaux de Robert, sous-doyen de Laon, et de Garin, doyen du petit chapitre de chanoines de Saint-Julien de Laon, montrent des lys qui renvoient à une dimension religieuse et non royale. Quant à la rose, elle figure de 1214 à 1446 au contre-sceau de l'officialité de l'évêque de Laon, c'est-à-dire sa cour de justice (Ill. 6).



Abbaye de Thenailles (1303)



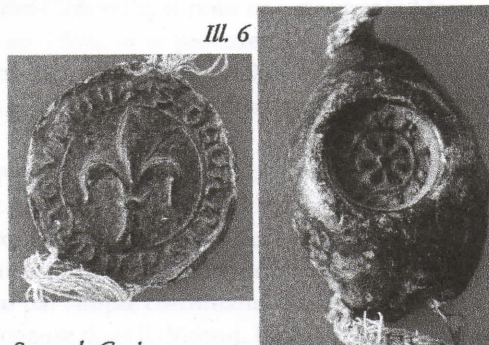
Aumônier de Saint-Jean  
de Laon (1420)



Saint-JEAN de Laon (1282)



Jean de Dammarie (1271)



Sceau de Garin  
doyen de Saint-Julien (1226)  
et contre-sceau de l'officialité épiscopale (1214)

Quand rencontre-t-on l'iconographie mariale sur les sceaux du Laonnois ? Celle-ci apparaît très tôt dans la région (1170) et se maintient jusqu'au XV<sup>e</sup> siècle au moins. Il semble ainsi que dès qu'il se dote d'une matrice, le chapitre cathédral de Laon adopte la figure en majesté de la Vierge à l'Enfant (Ill. 7). A partir de 1170, les empreintes montrent la Vierge de face, assise sur un trône qui reste invisible, portant l'Enfant assis sur son genou tandis qu'elle tient dans un geste raide un sceptre fleurdelisé sur le côté, entre le pouce et l'index. Marie est couronnée et nimbée tandis que Jésus, également nimbé, tient les évangiles et bénit de la main droite. Le chapitre,



Chapitre cathédral de Laon (1209 et 1391)

c'est-à-dire l'assemblée des chanoines, riches religieux chargés de la liturgie et de l'entretien de la cathédrale, garde cette matrice de grand sceau jusqu'en 1340 au moins, malgré le caractère archaïque de son image en ce milieu de XIV<sup>e</sup> siècle. La seule modification que les chanoines apportent à partir de 1224 est l'apposition au revers du grand sceau d'un contre-sceau qui figure une tête masculine nimbée (Saint-Jean-Baptiste ou le Christ ?). Précisons que ce contre-sceau est utilisé avant l'arrivée de la Sainte-Face dans l'abbaye de Montreuil-sous-Laon (1249) : il ne s'agit donc pas d'une représentation inspirée par cette icône.

A partir de 1377, on rencontre des empreintes d'un nouveau grand sceau du chapitre cathédral. Le thème iconographique reste identique, tant au sceau qu'au contre-sceau. Mais le modelé souple des figures et l'ajout d'un décor soigné sont plus en adéquation avec l'époque : la figure de la Vierge à l'Enfant est désormais entourée d'une architecture gothique très riche ; Marie tourne la tête vers l'Enfant, qui figure debout sur son genou ; elle tient non plus un sceptre mais une tige feuillue de fleur de lys dans un geste gracieux. Cette seconde matrice est utilisée au moins jusqu'en 1422.

Cet exemple nous montre d'une part qu'une matrice peut connaître une période d'utilisation très longue : plus d'un siècle et demi pour le premier type, cinquante ans au moins pour le second type. D'autre part, il présente l'iconographie mariale la plus fréquente sur les sceaux du Laonnois : la Vierge, trônant ou debout, tenant l'Enfant. Par ailleurs, le possesseur de ces sceaux appartient au clergé, comme presque tous les autres sigillants (c'est-à-dire possesseurs de sceaux) qui adoptent une iconographie mariale. Enfin les documents validés de ces sceaux à l'iconographie religieuse ne concernent presque jamais des affaires ecclésiastiques : sur les 44 documents encore scellés par le chapitre cathédral de Laon que nous avons recensés, un seul porte sur une question relevant du domaine religieux (l'élection de l'évêque). Les 43 autres touchent au patrimoine du chapitre ou de tierces personnes (baux, ventes, échanges de biens...) et à la justice (sentences, arbitrages, accords).

Cette situation de décalage entre l'iconographie des sceaux et le contenu des actes n'est en rien exceptionnelle : les choix iconographiques ne tiennent compte que rarement de l'usage qui est fait du sceau. En effet, cet usage est très varié, allant des affaires les plus modestes aux questions politiques sensibles pour les sigillants les plus puissants comme les princes ou les évêques : transactions, donations, sentences, baux, traités entre royaumes, quittances, demandes d'autorisation d'élection d'un

évêque ou d'une abbesse... Seuls certains sceaux destinés à un usage précis (sceaux aux contrats par exemple) adoptent parfois une iconographie en harmonie avec cet usage. Dans l'immense majorité des cas, c'est le statut social et juridique du sigillant qui détermine son choix iconographique. Il n'est donc pas étonnant que l'image de la Vierge se

trouve principalement sur des sceaux de religieux ou de communautés religieuses.

Ainsi sur nos 18 sceaux du Laonnois, un seul appartient à un laïc : Gilles Marchant. Celui-ci dispose en fait de deux sceaux : un signet de 15 mm, de forme ovale, figurant ses initiales G M entourées d'un fin rinceau, utilisé de 1396 à 1417 ; un sceau de 18 mm, rond, montrant dans une rosace la Vierge à l'Enfant en buste, en 1412. Gilles Marchant travaille pour la ville de Laon comme clerc (au sens de scribe et non de religieux). Il rédige et scelle les quittances de gage des membres du conseil municipal et du guet, des messagers, des avocats et procureurs qui défendent la ville au parlement de Paris, etc... S'il ne travaille pas seul (d'autres clercs rédigent les quittances), Gilles Marchant nous a laissé un nombre impressionnant de quittances scellées : 199 actes, dont deux seulement validés du sceau à la Vierge à l'Enfant. De toute évidence, il utilise le signet aux initiales dans le cadre du service de la ville et consacre le sceau à la Vierge à l'Enfant aux actes touchant à ses affaires personnelles. S'il l'utilise en 1412 pour sceller deux quittances, sans doute est-ce qu'à cette occasion il portait sur lui son sceau et non son signet : en effet, ces deux quittances ne présentent aucune particularité permettant de les distinguer des 197 autres quittances scellées du signet.

Gilles Marchant n'est pas le seul laïc à user d'une iconographie religieuse. Mais il est vrai que souvent le laïc opte pour la figuration de son saint patron. Par exemple, l'avocat Jean le Duc retient saint Jean-Baptiste sur son sceau en 1406-1407 ; le lieutenant Jean Lesquier préfère saint Jean l'Évangéliste en 1427 ; le charpentier Quentin Bourée choisit saint Quentin, à la fois son patron et celui de sa profession ; l'avocat Pierre de Sainte-Croix se tourne en 1390-1393 vers des armes parlantes (une croix chargée de croisettes recroisettées). Seuls le receveur de la ville de Laon Jean Caparel opte pour une étonnante Marie-Madeleine au lion en 1396, et le procureur de Laon Alart de Villers préfère saint Jean-Baptiste en 1389-1392, choix qui demeurent obscurs si l'on exclut la dévotion personnelle.

Or il est probable que la dévotion personnelle influence le choix de certaines images sigillaires. Mais ce phénomène, qui relève de l'intime, est très complexe à appréhender : il est difficile de savoir si un sigillant a opté pour une iconographie mariale par piété personnelle ou par simple convenance pour son statut ou la communauté religieuse dont il dépend. Pourtant le Laonnois présente un cas de figure où l'on peut affirmer que le sigillant nourrissait une dévotion mariale certaine.

Il s'agit du chanoine Guillaume de Moustier, membre du

Chapitre cathédral de Laon. Il est en particulier responsable de la chorale, c'est-à-dire chantre. Nous possédons aux Archives départementales de l'Aisne une empreinte de son sceau de 40 mm en 1260 : elle figure une Vierge à l'Enfant, malheureusement aujourd'hui mutilée par une brisure et détachée de son acte. Guillaume mène une belle carrière puisqu'il devient évêque de Laon en 1261 jusqu'à sa mort en 1270. Le hasard veut que nous ayons aux Archives nationales une empreinte de son grand sceau épiscopal, accompagné d'un contre-sceau. Ce grand sceau de 58 mm montre très classiquement l'évêque en pied, tenant sa crosse et bénissant. Le contre-sceau de 21 mm est également typique des contre-sceaux épiscopaux laonnois du XIII<sup>e</sup> siècle : il montre une main bénissant. En revanche la légende de ce contre-sceau est inhabituelle : *Ave Maria gra(tia) plena* (c'est-à-dire « Je vous salue Marie, pleine de grâce »).

En temps normal un contre-sceau épiscopal donne le nom du sigillant ou mentionne sa fonction spécifique de contre-sceau ou de sceau secret (sceau personnel souvent porté sur le sigillant lui-même et indiquant son implication étroite dans le suivi d'une affaire). Cette légende du contre-sceau de l'évêque Guillaume, qui reprend le début de la prière à la Vierge, est d'habitude associée à une iconographie mariale. Prises isolément, la légende et l'iconographie de ce contre-sceau épiscopal laissent donc perplexe. Mais replacées dans le cadre de la série de sceaux de Guillaume de Moustier, elles prennent sens. En arrivant à la tête du diocèse de Laon, le nouvel évêque s'est plié aux usages sigillaires de son siège au XIII<sup>e</sup> siècle. Il cesse bien sûr d'utiliser son sceau de chantre, celui à la Vierge à l'Enfant. Sur son grand sceau d'évêque, il est obligé d'abandonner l'iconographie mariale pour figurer lui-même en pied, avec tous les attributs de sa fonction. De plus, il doit également renoncer à la figure mariale au contre-sceau : en effet, à cette époque les évêques de Laon usent soit du buste, soit de la main bénissant. En revanche, Guillaume de Moustier marque son attachement à la Vierge en adoptant en légende du contre-sceau l'introduction de l'*Ave Maria*, bien que rien dans l'iconographie ne fasse le lien avec cette prière.

Dans certains cas, le choix iconographique relève d'une démarche autre que la seule dévotion ou adéquation à un rang dans la société médiévale. L'image permet parfois d'asseoir un statut qui paraît précaire ou susceptible d'être contesté. Parmi les sceaux figurant une fleur de lys, l'un appartient à Jean de Ribemont. Celui-ci est un clerc, suffisamment lettré pour être qualifié de maître dans un acte de 1300 (peut-être est-il gradé de l'université). Ce clerc est marié à *noble demisele et honnete demisele Jehenne de Silly*, qui scelle le document après son mari (le sceau est malheureusement perdu). Jean de Ribemont a donc contracté une alliance matrimoniale intéressante : son épouse est noble. Précisons qu'au Moyen Age, la qualité de demoiselle ne renvoie pas automatiquement à un statut de jeune femme non mariée comme aujourd'hui : le terme peut aussi désigner une femme de la petite noblesse ou une fille cadette de la noblesse que l'on veut distinguer de sa sœur aînée qualifiée de dame. Sans doute Jeanne de Silly appartient-elle à une petite noblesse écuyère.

Mais comment un clerc peut-il être marié ? Cette situation est en fait assez courante : Alain Saint-Denis (*Apogée d'une Cité. Laon et le Laonnois aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles*, Nancy, 1994) recense une cinquantaine de clercs mariés pour le seul XIII<sup>e</sup> siècle dans la région. Les étudiants des écoles épiscopales et des universités ont la qualité de clerc. Une fois leurs études achevées, bon

nombre poursuivent une carrière religieuse mais beaucoup délaissent également cette voie et contractent des mariages. Bien que menant une vie laïque, ils conservent précieusement le statut de clerc. En effet, cette condition cléricale est très avantageuse fiscalement et surtout d'un point de vue juridictionnel : le clerc laïc relève des tribunaux ecclésiastiques et non des tribunaux seigneuriaux, bien plus sévères.

Mais cette situation de clerc laïc et marié demeure bancale : en cas de litige fiscal ou juridictionnel, les autorités peuvent à tout moment contester la qualité de clerc au motif d'un mode de vie laïque. Aussi Jean de Ribemont précise dans l'acte qu'il est clerc. La légende de son sceau est malheureusement incomplète aujourd'hui : nous ignorons si elle mentionne cette qualité de clerc. En revanche, l'image du lys semble vouloir rappeler ce statut cléricale : maître Jean ne travaillant pas pour le roi ou son bailli de Vermandois, il est exclu que ce lys renvoie au lignage capétien. De plus, il est assez difficile pour Jean de Ribemont de se faire figurer en pied sur son sceau : cette iconographie renvoie à des religieux de haut rang (évêque, abbé, prieur, chanoine...) et n'est pas utilisée à cette époque par les laïcs qui préfèrent les armoiries ou les équestres de guerre. L'iconographie du lys correspond en Laonnois au petit clergé (doyens de modestes chapitres ou curés par exemple).

Jean de Ribemont adopte donc une iconographie qui le rattache au clergé sans pour autant donner l'impression qu'il prétende à des fonctions religieuses et liturgiques : le lys marial étaye simplement le statut de clerc de cet homme marié. Notons cependant que rien n'empêche que cette image traduise également un attachement personnel de Jean de Ribemont à la figure de la Vierge.

La figure de la Vierge et ses symboles que sont le lys et la rose apparaissent donc couramment sur les sceaux du Laonnois dès le XII<sup>e</sup> siècle et de façon continue jusqu'à la fin du Moyen Age. Si la Vierge est fréquemment choisie par le clergé, elle ne détrône pas pour autant la figuration en pied ou en majesté du sigillant lui-même (83 % des sceaux d'ecclésiastiques !). De plus, elle est concurrencée par les saints patrons des communautés religieuses ou des sigillants : saint Pierre, saint Nicolas ou encore saint Jean. Mais la Vierge reste la figure religieuse dont la récurrence est la plus importante : elle touche plus de la moitié des sceaux à l'iconographie religieuse (saints en pied, en majestés, scènes hagiographiques ou de dévotion). Le sceau confirme que le Laonnois est bien une terre de dévotion mariale, ce qui l'inscrit parfaitement dans un mouvement plus général touchant dans la seconde moitié du Moyen Age tout le royaume de France et, au-delà, l'Europe occidentale.

Caroline SIMONNET

